



# Fiche d'information

---

Date : 26.11.2024

---

## Soins médicaux de base et pénurie de personnel

### L'importance des soins de base

Les soins de base sont l'un des piliers du système de santé. En vertu de la Constitution fédérale, la Confédération et les cantons veillent à ce que chacun ait accès à des soins médicaux de base suffisants et de qualité. L'éventail des prestations va de la prévention aux soins palliatifs, en passant par la médecine curative et la réadaptation. Fournis par différents professionnels et établissements, les soins de base sont déterminants pour la qualité et l'accessibilité de l'ensemble des soins de santé<sup>1</sup>.

Le terme « soins de base » utilisé en Suisse repose sur la notion internationale des soins primaires (*primary care*). Ces soins garantissent l'accès au système de santé. Ils se caractérisent, d'une part, par un traitement médical complet et continu et, d'autre part, par la coordination des soins apportés à long terme au patient. Les soins de base constituent ainsi une grande partie de l'ensemble des soins médicaux.

### Défis

La sécurité de l'approvisionnement en soins de base fait face à de nombreux défis. L'un d'entre eux est le vieillissement de la population. D'ici 2045, le nombre de personnes de plus de 80 ans vivant en Suisse va plus que doubler. Ce vieillissement de la population va de pair avec une augmentation de la polymorbidité.

C'est ce que montre également le nombre croissant de maladies non transmissibles (MNT) tout au long de la vie dans les groupes suivants : maladies cardiovasculaires, maladies musculosquelettiques, maladies respiratoires, cancer, diabète et dépression.

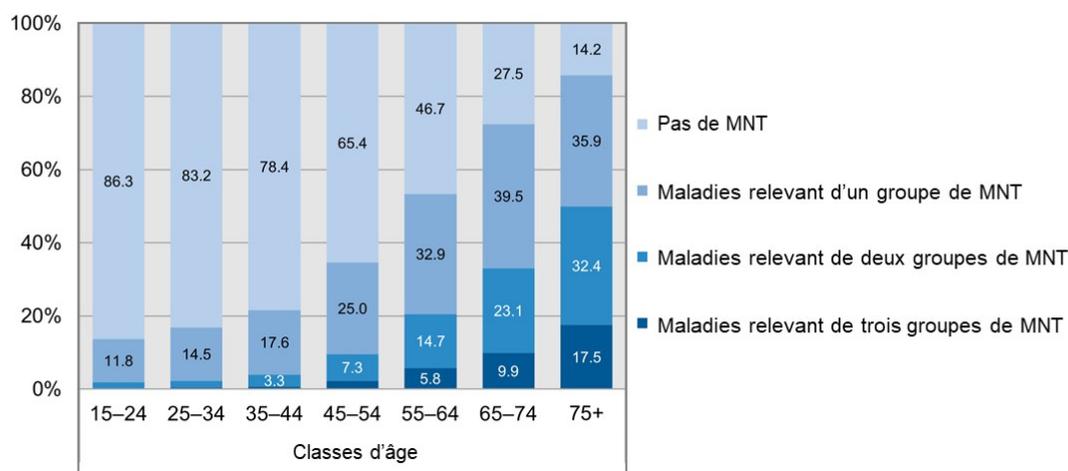
---

<sup>1</sup>[Arrêté fédéral concernant les soins médicaux de base \(admin.ch\)](#)

#### Renseignements :

Office fédéral de la santé publique, Médias et communication, [www.ofsp.admin.ch](http://www.ofsp.admin.ch)  
Cette publication est également disponible en allemand et en italien.

## Part de la population vivant dans des ménages privés avec des maladies relevant de 6 groupes de MNT, en % (2022)



Source: Obsan (2024) [Système de monitoring suisse des Addictions et des MNT \(MonAM\)](#), indicateur de multimorbidité MNT (âge: 15+)

Vu cette évolution démographique, le recours aux prestations médicales et de soins augmente également. Or aujourd'hui déjà, l'approvisionnement en soins de base est confronté à une pénurie de personnel dans plusieurs secteurs des professions de la santé. Les rapports de l'Observatoire suisse de la santé (Obsan) établissent des projections des besoins et effectifs à venir du personnel infirmier et du corps médical. Sans nouvelles mesures, la pénurie de personnel devrait s'aggraver.

Au cours des prochaines années, un grand nombre de professionnels prendront leur retraite. Près de la moitié (49 %) des médecins de famille exerçant en cabinet ont 55 ans ou plus et sont ainsi proches de l'âge de la retraite. 14 % ont déjà atteint ou dépassé cette limite<sup>2</sup>. Dans le domaine des soins, 23 % du personnel diplômé du degré tertiaire prendra vraisemblablement sa retraite d'ici 2029. Cette proportion s'élève à 19 % chez le personnel des soins et de la prise en charge de niveau de formation secondaire.

Si l'on tient également compte des sorties précoces de la profession, la pénurie dans le secteur des soins s'élèvera à un tiers d'ici à 2029<sup>3</sup>. Sans immigration depuis l'étranger, d'autres domaines de spécialité devront faire face à une pénurie. Il s'agit en particulier de la médecine de famille, de la psychiatrie ainsi que de la psychiatrie et de la médecine pour enfants et adolescents<sup>4</sup>.

<sup>2</sup> Obsan (04/2022): [Projection des besoins et des effectifs de médecins spécialistes en Suisse | OBSAN \(admin.ch\)](#)

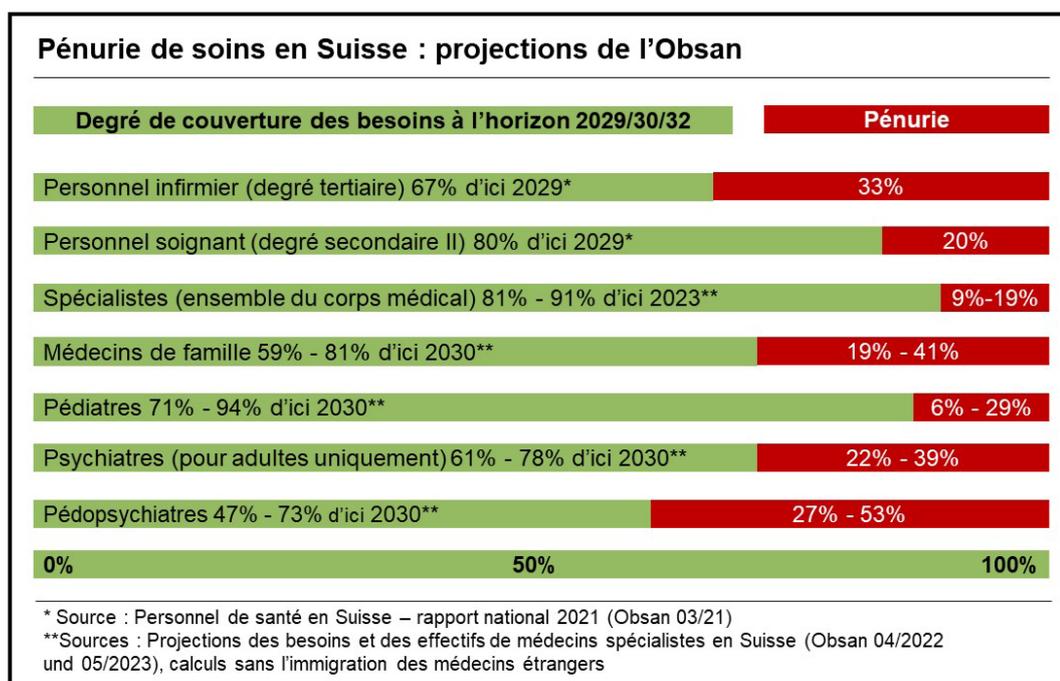
<sup>3</sup> Obsan (03/2021) : [Personnel de santé en Suisse – Rapport national 2021 | OBSAN \(admin.ch\)](#)

<sup>4</sup> Obsan (04/2022) : [Projections des besoins et des effectifs de médecins spécialistes en Suisse | OBSAN \(admin.ch\)](#) et Obsan (05/2023) : [Projections des besoins et des effectifs de médecins spécialistes en Suisse | OBSAN \(admin.ch\)](#)

### Renseignements :

Office fédéral de la santé publique, Médias et communication, [www.ofsp.admin.ch](http://www.ofsp.admin.ch)

Cette publication est également disponible en allemand et en italien.



En outre, on observe des disparités régionales au niveau de la répartition des médecins dans les soins de base : alors qu'on compte au niveau national 0,8 médecin de premier recours pour 1000 habitants, cette moyenne n'est plus que de 0,4 dans les zones rurales. Dans les zones urbaines, elle s'élève à un médecin de premier recours pour 1000 habitants<sup>5</sup>. Les médecins de premier recours incluent les spécialistes en médecine interne générale, les spécialistes en pédiatrie et les médecins généralistes.

### Mesures prises jusqu'ici par la Confédération pour renforcer les soins de base

#### *Masterplan « Médecine de famille et médecine de base » 2012 – 2014*

Le masterplan a notamment permis de débloquer rapidement des fonds dans la formation et la recherche pour promouvoir la médecine de famille dans les universités. Par ailleurs, la loi fédérale sur les professions médicales universitaires (LPMéd) a été modifiée de sorte à mieux positionner la médecine de famille dans la formation universitaire et postgrade et, ainsi, à la revaloriser. En ce qui concerne les tarifs de laboratoire, une meilleure rémunération a été négociée pour les analyses rapides. Enfin, la révision du tarif médical TARMED a permis de mieux rémunérer les prestations des médecins de premiers recours.

#### *Programme spécial Médecine humaine (2017-2020)*

Dans le cadre du message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation, 100 millions de francs ont été affectés au programme spécial Médecine humaine, pour augmenter de 950 à 1300 le nombre de diplômes de master délivrés chaque année en médecine humaine. Ce programme portait en premier lieu sur des mesures contribuant directement à renforcer la collaboration interprofessionnelle et la médecine de famille. Il a permis d'augmenter les capacités de formation<sup>6</sup>. L'évolution du nombre de titres fédéraux délivrés en médecine interne générale indique également une croissance au cours des dernières années<sup>7</sup>.

<sup>5</sup> OFS (2023) : [Cabinets médicaux et médecine de premier recours en Suisse](#)

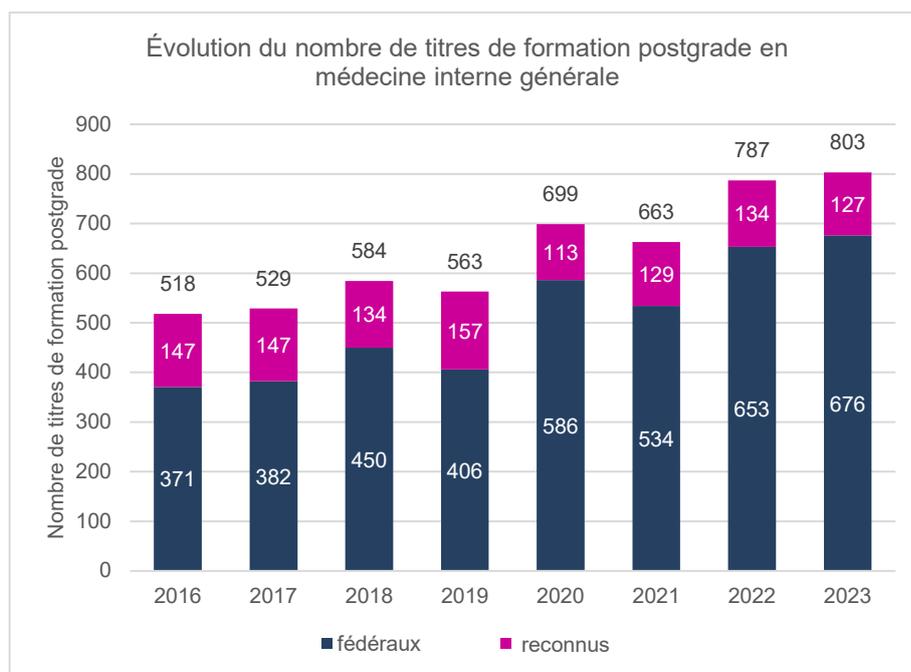
<sup>6</sup> Swissuniversities (2021) : [Rapport final concernant le programme spécial « Augmentation du nombre de diplômes délivrés en médecine humaine »](#)

<sup>7</sup> Selon les données issues de la statistique des professions médicales de l'OFSP : [statistiques médecins](#)

#### Renseignements :

Office fédéral de la santé publique, Médias et communication, [www.ofsp.admin.ch](http://www.ofsp.admin.ch)

Cette publication est également disponible en allemand et en italien.



### Mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers

Suite à l'acceptation de l'initiative populaire « Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers) », la Confédération et les cantons doivent garantir à tout le monde l'accès à des soins infirmiers de qualité. L'initiative est mise en œuvre en deux étapes. La première, qui consiste en une offensive de formation de grande envergure, vise à augmenter le nombre de diplômes délivrés en Suisse. À cette fin, la Confédération et les cantons mettront à disposition près d'un milliard de francs au cours des huit prochaines années. La loi fédérale relative à l'encouragement de la formation dans le domaine des soins infirmiers est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2024. La deuxième étape consiste à améliorer les conditions de travail dans les soins, afin de réduire les sorties précoces de la profession. Le message relatif à la loi fédérale sur les conditions de travail dans le domaine des soins infirmiers sera transmis au Parlement en été 2025.

### Liens complémentaires

- [Masterplan « médecine de famille et médecine de base »](#)
- [Programme spécial en médecine humaine](#)
- [Mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers](#)
- [Statistiques médecins](#)

### Renseignements :

Office fédéral de la santé publique, Médias et communication, [www.ofsp.admin.ch](http://www.ofsp.admin.ch)  
 Cette publication est également disponible en allemand et en italien.